

Licence Professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques

RNCP23307 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	325
Code(s) ROME	K1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce spécialiste recherche et gère des sources et des informations documentaires selon les besoins de sa structure. Il met à disposition un fonds documentaire physique et numérique (documents écrits, enregistrés) et en facilite l'accès à différents publics (particuliers, professionnels, chercheurs,...).

Ses activités principales sont :

- accueil du public et renseignement sur l'utilisation de supports et outils documentaires
- identification et recherche des informations documentaires, sélection et mise à disposition
- classification et actualisation des documents, sélection et mise à disposition
- réalisation de protection et d'identification des documents et contrôle de l'état de conservation
- exploitation d'un système intégré de gestion documentaire (mise à disposition, classement,...)
- élaboration et diffusion des documents, produits documentaires (synthèse, catalogue, notes, revue de presse, site web,...)
- acquisitions, collectes de documents, d'informations documentaires et constitution de fonds documentaires
- enregistrement et suivi des prêts, emprunts (inscriptions, sorties, retours) des documents
- valorisation des fonds documentaires
- gestion des ressources humaines

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme est capable de :

- Constituer : sélectionner, acquérir, développer un fonds documentaire particulier
- Conserver ce fonds
- Définir, proposer et organiser un plan de traitement des ressources documentaires dans le cadre des réseaux documentaires
- Recueillir les informations relatives à la population à desservir
- Organiser le service public et l'accès à la documentation au sein de l'unité
- Organiser l'information du public sur les services proposés par l'unité (sur place, à distance)
- Assurer la qualité et la cohérence des bases de données documentaires et bibliographiques
- Gérer et coordonner la participation aux réseaux documentaires

- Participer à l'élaboration du budget global de l'établissement
- Gérer et suivre le budget alloué à l'unité
- Encadrer une équipe et organiser son travail
- Gérer les locaux et les équipements
- Proposer des activités d'action culturelle
- Collaborer à des événements culturels et à la valorisation des fonds documentaires

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans les secteurs d'activités suivants :

- Centres de documentation
- Bibliothèques dans des collectivités publiques ou des établissements privés
- Librairie
- Edition

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Bibliothécaire
- Documentaliste
- Gestionnaire en documentation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 100 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	911
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	43 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Possible pour tout ou partie du diplôme par VAE (jury composé de trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.flsh.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23307/>